

Fontainebleau



ARRETE MUNICIPAL
N°25.HY.1026

**Objet : Mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité – procédure urgente
sur le bâtiment 1 de la résidence Le Parc Sainte Marie sis 92 rue Paul
Jozon**

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L.511-1 et suivants, L.521-1 et suivants, L.541-1 et suivants et les articles R.511-1 et suivants ;
Vu le code de la justice administrative, et notamment l'article R.531-1, R.531-2 et R.556-1
Vu l'ordonnance 2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et la simplification des polices des immeubles, locaux et installation,
Vu l'arrêté de mise en sécurité - procédure urgente, 24.UR.858 en date du 27 aout 2024 ;
Vu le rapport d'expertise de SGA STRUCTURE en date du 10 aout 2024
Vu la visite sur place du 30 septembre 2025 de M Rouan Ludovic, technicien de la ville de Fontainebleau ;
Considérant que les travaux de mise en sécurité du bâtiment ont été effectués.

ARRETE

Article 1er : Sur la base des éléments précités, il est pris acte de la réalisation des travaux qui mettent fin au péril constaté dans l'arrêté de mise en sécurité – procédure urgente en date du 27 aout 2024.

En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté, sis 92 rue Paul Jozon, Bâtiment 1 de la résidence Le Parc de Sainte Marie.

Article 2 : Les désordres restants, ci-dessous, ne mettent pas en péril le bâtiment et devront-etre réalisés dans les règles de l'art :

- Reprise complète de la charpente et de la lucarne par reconstruction à l'identique.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié par voie d'affichage sur le site internet de la ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 01/10/2025


Julien GONDARD
Maire de la Ville de Fontainebleau

Publié le
Notifié le

Certifié exécutoire le
Sous l'identifiant 077-217701861- _____